

**Arrêté fixant la composition du jury du concours de recrutement
de secrétaires administratifs de classe supérieure
par la voie interne**

ACADÉMIE D'AMIENS - SESSION 2026

LE RECTEUR DE L'ACADÉMIE D'AMIENS

- Vu Le code général de la fonction publique ;
- Vu Le décret n° 94-1016 du 18 novembre 1994 modifié fixant les dispositions statutaires communes applicables à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B ;
- Vu Le décret n° 2009-1388 du 11 novembre 2009 portant dispositions statutaires communes à divers corps de fonctionnaires de la catégorie B de la fonction publique de l'État ;
- Vu Le décret n° 2010-302 du 19 mars 2010 fixant les dispositions statutaires communes applicables aux corps des secrétaires administratifs des administrations de l'État et à certains corps analogues ;
- Vu Le décret n° 2020-121 du 13 février 2020 relatif à l'organisation de concours nationaux à affectation locale pour le recrutement de fonctionnaires de l'État ;
- Vu L'arrêté du 5 octobre 2005, modifié, portant délégation de pouvoirs du ministre chargé de l'Éducation nationale aux recteurs d'académie en matière de recrutement et de gestion de certains personnels stagiaires et titulaires des services déconcentrés relevant du ministère chargé de l'Éducation nationale ;
- Vu L'arrêté du 25 juin 2009 fixant la nature et le programme des épreuves des concours de recrutement des secrétaires administratifs des administrations de l'État et de certains corps analogues ;
- Vu L'arrêté du 25 janvier 2011 fixant les conditions d'organisation et la composition du jury des concours de recrutement dans le corps des secrétaires administratifs de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur ;
- Vu L'arrêté du 28 janvier 2026 autorisant, au titre de l'année 2026, l'ouverture et l'organisation de concours communs pour le recrutement dans le premier grade de divers corps de fonctionnaires de catégorie B ;
- Vu Les propositions du président de jury ;

ARRÊTE

Article 1 : Le jury de concours communs pour le recrutement de secrétaires administratifs de classe supérieure, par la voie interne, est constitué comme suit :

Président

Monsieur Luc BOUVET
Secrétaire général

DSDEN de l'Aisne (02)

Vice-présidente

Madame Céline LOUIS-SCHUMAN
Attachée d'administration de l'État hors classe

Rectorat d'Amiens (80)

Membres du jury

Monsieur Fabien CAHARD
Administrateur de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche

Lycée polyvalent la Hotoie d'Amiens (80)

Madame Émeline CHAMPNEUF
Attachée d'administration de l'État

DSDEN de l'Oise (60)

Monsieur Arnaud CRESPIN
Attaché d'administration de l'État hors classe

Lycée Pierre d'Ailly de Compiègne (60)

Madame Isabelle DE TOMI <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Université de Picardie Jules Verne d'Amiens (80)
Monsieur Jérémie DECONYNCK <i>Personnel de direction</i>	Lycée Condorcet de Méru (60)
Monsieur Christophe DESAINT <i>Personnel de direction</i>	Collège Gérard Philipe de Soissons (02)
Madame Fabienne DUCHOSSOIS <i>Inspectrice d'académie - inspectrice pédagogique régionale</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Monsieur Lucas LICÉ <i>Attaché d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Jessica LONGUET-RUBEUS <i>Attachée principale d'administration de l'État</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Monsieur Grégory MICHEL <i>Personnel de direction hors classe</i>	Rectorat d'Amiens (80)
Madame Catherine PHAROSE <i>Personnel de direction</i>	Lycée professionnel André Malraux de Montataire (60)
Madame Mélanie PLANCOT <i>Attachée d'administration de l'État</i>	Collège Georges Cobast d'Hirson (02)
Madame Émilie RAGOT <i>Personnel de direction</i>	Collège la Feuillade de Vic-sur-Aisne (02)
Monsieur Vincent STOUDER <i>Attaché d'administration de l'État</i>	DSDEN de l'Oise (60)

Article 2 : Madame la secrétaire générale de l'académie d'Amiens est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Amiens, le 2 février 2026

Pierre MOYA

